



COMMUNE DE BIEVRE

Convocation du Conseil communal

Bièvre, le 23 octobre 2017.

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu le lundi 06 novembre 2017 à 19h30 à la maison communale.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - Les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

SEANCE PUBLIQUE

Finances

1. Modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2017 - Approbation

Fabriques d'églises

2. Fabrique d'église de Bellefontaine - Approbation du budget 2018 - Ratification de la décision du Collège du 9 octobre 2017
3. Fabrique d'église de Oizy Baillamont - Approbation du budget 2018 - Ratification de la décision du Collège du 9 octobre 2017
4. Fabrique d'église de Gros-Fays Cornimont - Approbation de la modification budgétaire n°1 de 2017 - Ratification de la décision du Collège du 9 octobre 2017
5. Fabrique d'église de Gros-Fays Cornimont - Approbation du budget 2018 - Ratification de la décision du Collège du 9 octobre 2017
6. Fabrique d'église de Bièvre - Approbation de la modification budgétaire n°1 de 2017 - Ratification de la décision du Collège du 9 octobre 2017
7. Fabrique d'église de Bièvre - Approbation du budget 2018 - Ratification de la décision du Collège du 9 octobre 2017
8. Fabrique d'église de Graide - Approbation du budget 2018 - Ratification de la décision du Collège du 9 octobre 2017
9. Fabrique d'église de Petit-Fays - Approbation du budget 2018
10. Fabrique d'église de Monceau - Approbation du budget 2018
11. Fabrique d'église de Naomé - Approbation du budget 2018

Egouttage

12. Convention avec le SPW pour la reprise des égouts le long des RN 95, 913 et 914 - Décision.

Taxes et redevances

13. Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages - Arrêt.
14. Vote de la redevance sur la distribution d'eau de l'exercice 2018 - Décision.

Marchés publics

15. Adhésion à la centrale d'achat de services postaux de l'Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur (BEP) - Décision du Collège communal du 09 octobre 2017 - Ratification

Travaux

16. Travaux de distribution d'eau en 2017 - Approbation du contrat d'honoraires et de la convention sécurité-santé
17. Travaux de distribution d'eau - Exercice 2017 - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions

Patrimoine

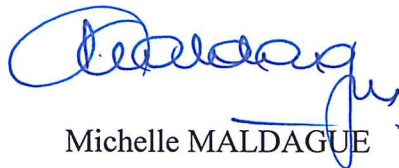
18. Acquisition d'un bâtiment pour le service technique communal - Décision.
19. Renouvellement de la convention de partenariat avec l'asbl Territoire de la Mémoire. Approbation

HUIS-CLOS

Contentieux

20. Affaire Commune de Bièvre / Josse - Arrêt de la Cour d'Appel -
Information

La Directrice Générale,

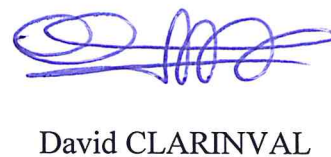


Michelle MALDAGUE

Pour le Collège,



Le Député-Bourgmestre,



David CLARINVAL